



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Date de la convocation :
27 juin 2017

Date d'affichage :
27 juin 2017

Nombre de conseillers
élus : **15**
Nombre de conseillers en
fonction : **14**
Nombre de conseillers
présents : **12**

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire.**

Présents :

M. **BAUR** Denis, M. **NICLOUX** Didier, Mme **LE LAY** Nathalie, M. **DI BARTOLOMÉO** Roland — M. **BELLOFATTO** Walter, M. **BREISTROFF** Daniel, Mme **GREFF** Nicole, Mme **GROSJEAN** Nadine, M. **KAIZER** Didier, M. **KIRSCHWING** René, Mme **LISKA** Christelle, Mme **RENOIR** Isabelle.

Absents :

Mme **REGNIER** Agnès (procuration à Monsieur le Maire), Mme **SCHEID** Sandrine (procuration à Isabelle Renoir)

ORDRE DU JOUR

Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. Désignation des conseillers communautaires suite à la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs
3. Désignation des représentants de la commune pour les élections sénatoriales
4. Acquisition de terrain
5. Subventions 2017 : versement du solde aux associations
6. Réalisation d'un chemin pédestre
7. Tarifs des concessions de cimetière pour l'année 2017
8. Modification de la régie
9. Fixation du prix d'entrée d'un spectacle
10. Projet d'aménagement de la rue de Volmerange-les-Mines
11. Divers

Secrétaire de séance :
Isabelle RENOIR

Communications

Monsieur le Maire fait un point de situation sur les dossiers en cours :

- **ERA**
Le calendrier sera respecté et la fin des travaux est toujours prévue pour septembre ou octobre.
- **Pavillons seniors**
Tous les pavillons sont attribués et plusieurs personnes sont sur liste d'attente. L'entrée des locataires est programmée au 1^{er} août 2017.
- **ZAC de Raville**
Toutes les parcelles ont été commercialisées, mais une personne s'est désistée. La parcelle sera attribuée à un candidat inscrit sur la liste d'attente.
- **Club house**
Cet équipement bénéficiera d'une subvention DETR de 30 %.
- **Guide pratique**
La publication du guide pratique est programmée pour la rentrée de septembre.
- **SMITU**
 - Afin de faire des économies, la dissociation entre les lignes de bus régulières et les lignes de bus scolaires va disparaître. La commune communiquera sur ce sujet à la rentrée.
 - Pour le remplacement des deux abris-bus situés rue de Gaulle, le SMITU subventionnera les travaux à hauteur de 3 000 € par abribus.

1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 22 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

2 - Désignation des conseillers communautaires suite à la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Délibération N° 2017-36

Rapporteur : Madame Isabelle Renoir

Vu la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-6-2,

Le Maire rappelle que par délibération n° 2017-29 en date du 22 mai 2017, le conseil municipal a acté le nouvel accord local au sein de la Communauté de Communes de Cattenom de la façon suivante :

COMMUNES	Accord local
Hettange-Grande	13

Cattenom	6
Volmerange-les-Mines	4
Roussy-le-Village	2
Entrange	2
Boust	2
Rodemack	2
Kanfen	2
Zoufftgen	2
Puttelage-lès-Thionville	2
Breistroff-la-Grande	2
Escherange	1
Mondorff	1
Gavisse	1
Beyren-lès-Sierck	1
Fixem	1
Berg-sur-Moselle	1
Basse-Rentgen	1
Hagen	1
Evrange	1
	48

Considérant que le nombre de sièges attribués à la Commune est équivalent au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal,

Considérant que les conseillers communautaires précédemment élus font partie du nouvel organe délibérant de la Communauté de Communes, sans qu'il y ait lieu que le conseil municipal en délibère,

Le Maire précise que les conseillers communautaires actuellement désignés au sein de Conseil de Communauté sont :

Monsieur Denis BAUR
Mademoiselle Isabelle RENOIR

Le conseil municipal prend acte que la Commune sera représentée par ces 2 conseillers communautaires au sein du nouvel organe délibérant de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

3 - Désignation des représentants de la commune pour les élections sénatoriales

Délibération N° 2017-37

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après constitution du bureau électoral selon l'article R.133 du Code électoral, le Maire conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales en assure la présidence.

En vue des élections sénatoriales qui se dérouleront le 24 septembre 2017, le conseil municipal est invité à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des 3 délégués et 3 suppléants inscrits sur la seule liste présente.

Le procès verbal du scrutin est joint à la présente délibération.

4 - Acquisition terrain

Délibération N° 2017-38

Rapporteur : Monsieur Roland Di Bartoloméo

Par lettre en date du 22 mai 2017, Mme LE MAGUER Jacqueline a donné son accord à la vente à la commune de Kanfen de la parcelle n° 12 section 26 de 37,02 ares issue de la succession de M. HANRION Pierre pour la somme de 600 €.

Les frais notariaux de la transaction sont à la charge de la commune de Kanfen.

La famille a chargé Maître DAUPHIN, notaire à Boulay de la succession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** l'acquisition de la parcelle n° 12 section 26 d'une superficie de 37,02 ares appartenant à M. HANRION Pierre au prix de 600 €.
- **de retenir** Maître DAUPHIN comme notaire pour cette opération
- **de prendre** en charge les frais d'actes
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant à cette acquisition

5 - Subventions 2017 : versement du solde aux associations

Délibération N° 2017-39

Rapporteur : Madame Nathalie Le Lay

Chaque année au moment de l'établissement du budget primitif, la commission « vie sociale » qui a la charge de l'examen des demandes de subventions en provenance du monde associatif, doit faire une proposition d'attribution des subventions après s'être assurée du bien-fondé des demandes et de la bonne utilisation des deniers publics.

En date du 24 avril 2017, le conseil municipal a décidé de verser un acompte de 50 % des subventions 2016 aux associations locales pour un montant de 7 205,00 €.

Après examen des demandes de subventions, la commission propose d'attribuer au titre de l'année 2017 le solde des subventions aux diverses associations locales conformément au tableau ci-après.

ASSOCIATIONS	Subventions 2017	Acompte 2017	Solde 2017
Tennis Club de Kanfen	1 295,00 €	717,50 €	577,50 €
Pétanque Kanfenoise	1 017,50 €	520,00 €	497,50 €

Association Sportive Handball	3 260,00 €	1 576,25 €	1 683,75 €
Association « Bouger à Kanfen »	1 600,00 €	656,25 €	943,75 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	850,00 €	425,00 €	425,00 €
Club du 3 ^e âge	500,00 €	250,00 €	250,00 €
Association des Arboriculteurs	680,00 €	340,00 €	340,00 €
Association Kanfenoise Loisirs Arts Manuels	600,00 €	280,00 €	320,00 €
Association des Parents d'Élèves	680,00 €	340,00 €	340,00 €
École primaire : participation aux frais de transport	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
École maternelle : participation aux frais de transport	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
Anciens combattants Hettange-Grande	100,00 €	50,00 €	50,00 €
APPOLO J	100,00 €	50,00 €	50,00 €
	14 682,50 €	7 205,00 €	7 477,50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** le versement du solde des subventions aux associations présentées dans le tableau ci-dessus, étant précisé que les conseillers municipaux membres des associations bénéficiaires de subvention n'ont pas part au vote
- **d'accepter** le versement des subventions pour un montant de **7 477,50 €**
- **de prélever** cette somme sur les crédits votés au chapitre 65 par le conseil municipal lors du vote du budget primitif 2017

6 - Réalisation d'un chemin pédestre

Délibération N° 2017-40

Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux

Afin de sécuriser la circulation des piétons dans la rue d'Hettange, il est proposé d'interdire le stationnement sur la partie gauche de cette rue entre le numéro 13 et le croisement avec la RD15.

Parallèlement, il est envisagé de poursuivre l'aménagement vers l'école élémentaire par la réalisation d'un chemin pédestre sur une longueur de 30 mètres.

L'entreprise Alain KAIZER a fait une offre de prix pour la réalisation de ce sentier pour un montant de 1 700 € HT soit 2 040 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** la réalisation de ce chemin pédestre
- **d'attribuer** les travaux à l'entreprise Alain KAIZER pour un montant de 2 040 € TTC **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération

7 - Tarifs des concessions de cimetière pour l'année 2017

Délibération N° 2017-41

Rapporteur : Monsieur Walter Bellofatto

Par délibération en date du 1^{er} février 2010, le conseil municipal a fixé le tarif des différentes concessions du cimetière communal.

Dans la même délibération, il a été convenu d'indexer annuellement le tarif de ces concessions sur l'indice de référence des loyers (I.R.L.) du 3^e trimestre de chaque année.

Au 3^e trimestre 2015, l'I.R.L. était de 125,26. Pour le 3^e trimestre 2016, l'indice de référence des loyers est de 125,33 soit une augmentation de 0,06 %, ce qui aura pour effet de porter les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017 aux montants mentionnés dans le tableau ci-après.

COLUMBARIUM	TARIF 2016	TARIF 2017
Concession trentenaire (ancien columbarium)	1 410,42 €	1 411,27 €
Concession trentenaire (nouveau columbarium)	2 028,23 €	2 029,45 €
CAVURNES		
Concession trentenaire	406,31 €	406,55 €
Concession cinquanteenaire	431,71 €	431,97 €
CIMETIÈRE		
Concession trentenaire tombe simple 2 places	64,84 €	64,88 €
Concession trentenaire tombe simple 3 places	86,47 €	86,52 €
Concession cinquanteenaire tombe simple 2 places	86,47 €	86,52 €
Concession cinquanteenaire tombe simple 3 places	129,70 €	129,78 €
Concession trentenaire tombe double 4 places	97,28 €	97,34 €
Concession trentenaire tombe double 6 places	151,33 €	151,42 €
Concession cinquanteenaire tombe double 4 places	140,51 €	140,59 €
Concession cinquanteenaire tombe double 6 places	205,34 €	205,46 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** les tarifs des concessions pour l'année 2017 comme déterminés dans le tableau ci-dessus.

8 - Modification de la régie

Délibération N° 2017-42

Rapporteur : Monsieur Walter Bellofatto

Par délibérations en date du 17 juin 2008, 1^{er} février 2010 et 14 décembre 2014, le conseil municipal a donné son accord à la mise en place et modification d'une régie municipale afin de permettre aux services municipaux d'accepter l'encaissement en espèces ou par chèques des produits suivants :

- Dons divers
- Ventes de bois aux affouagistes
- Participation à des voyages ou sorties organisés par la commune
- Encarts publicitaires
- Menus produits forestiers
- Concessions de cimetières
- Amendes pour dépôt sauvage d'ordures
- Produits liés à l'exploitation du SPANC
- Location des salles communales
- Location du mini-bus
- Location de la tente communale
- Location des chaises et tables appartenant à la commune

Pour permettre l'encaissement d'autres produits, il est proposé au conseil municipal d'étendre le champ d'intervention de la régie municipale au versement ci-après

- Spectacles et manifestations organisés par la commune
- Ventes de boissons non alcoolisées vendues lors de manifestations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **d'accepter** un avenant aux délibérations de création et de modification d'une régie municipale afin d'y inclure les produits sus mentionnés

9 - Fixation du prix d'entrée d'un spectacle

Délibération N° 2017-43

Rapporteur : Monsieur Daniel Breistroff

Dans le cadre de son programme culturel 2017, la commune organise différentes manifestations gratuites ou payantes.

Le vendredi 15 septembre 2017, l'humoriste Julien Strelzyk se produira à l'espace socioculturel de Kanfen.

Afin de couvrir le cachet de l'artiste, il est proposé au conseil municipal de fixer le prix d'entrée unique de ce spectacle à 10 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

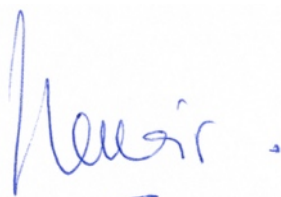
DÉCIDE à l'unanimité,

- **de fixer** le prix d'entrée unique du spectacle de Julien Strelzyk à 10 €

10 - Divers

Néant

La séance est levée à 22 h 05.



Isabelle RENOIR

Le Maire



Denis BAUR